

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE EXCLUSIFS
AXA FRANCE

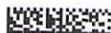
EI- MOUMEN ALEXANDRA ET MEHDI
BERLINGOUS NORD
46220 PRAYSSAC
☎ 05 65 30 36 60
N° ORIAS 07013618;07038093
orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE
☎ 09 70 82 03 40

ASSISTANCE 24h/24 7j/7
☎ 01 55 92 26 92



Assurance et Banque



SAS LE PIGEONNIER DU LOT
1 PROMENADE DU HERON
46700 PUY L EVEQUE

LE 4 JUILLET 2024

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
Auto Référence
7486932204

Votre immatriculation
7446KC46

Période du
01/08/2024 au 31/07/2025

Votre référence Client
3391947004

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

Dépannage en moins
d'1 heure 24h/24 et 7j/7,
sinon on vous
rembourse 30 €.
Selon clauses et conditions de
votre contrat

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre MERCEDES VITO



Chère Madame, cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre automobile, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **843,38 € TTC**. Celle-ci tient compte de votre coefficient de réduction-majoration (bonus-malus) de 0,68. Vous en trouverez le détail au verso.

Vous avez choisi le paiement mensuel. Votre cotisation s'élève donc à **69,74 € par mois**. La 1^{re} échéance comprendra, en plus, la contribution Attentat de 6,50 €. Elle sera prélevée **le 5 de chaque mois à compter d'août 2024** sur le compte bancaire BP OCCITANE PRAYSSAC, n° IBAN FR76178070081XXXXXX741741, dont le titulaire est LE PIGEONNIER DU LOT.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, vos Agents Généraux AXA France

Vos cotisations mensuelles

Cotisation HT

+ Taxes

+ Frais de gestion

Cotisations TTC mensuelles

1^{re} cotisation TTC (incluant la contribution Attentat)

53,71 €

13,02 €

3,01 €

69,74 €

76,24 €

Vos Agents Généraux sont soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Ils sont rémunérés par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Plus d'informations au verso



Détails de votre cotisation annuelle

Cotisation HT annuelle hors application du bonus-malus ⁽¹⁾	863,40 €
dont :	
▪ Cotisation (prime de référence) éligible au bonus-malus de 0,68 correspondant à 32 % de bonus	684,12 €
▪ Cotisation non éligible au bonus-malus	179,28 €
Votre cotisation HT ((684,12 € x 0,68) + 179,28 €)	644,52 €
incluant la garantie Assistance de 67,32 € HT	
+ Taxes	162,74 €
incluant la TVA pour la garantie Assistance de 13,44 € (TVA à 20 %), la TSCA et la contribution Attentat	
+ Frais de gestion	36,12 €
Votre cotisation TTC annuelle	843,38 €
incluant les garanties suivantes : Catastrophe naturelle (1,08 € TTC), Défense pénale et Recours suite à accident (35,04 € TTC), Protection juridique (31,20 € TTC), Assistance (80,76 € TTC), contribution Attentat (6,50 €).	

(1) Selon l'article 3 de l'annexe à l'article A 121-1 du Code des assurances, seules les primes des garanties responsabilité civile, dommages au véhicule, vol, incendie, bris de glace et catastrophes naturelles sont soumises au bonus-malus.

À noter : les montants sont arrondis ⁽²⁾.

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction

Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre, tout autre support durable ou moyen prévu à l'article L113-14 du Code des assurances.

Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.

Article L211-5-1 du Code des assurances : Libre choix du réparateur

En cas de dommages garantis par votre contrat, vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.

**Un accrochage ? Un voiturier récupère
gratuitement votre voiture et vous livre un
véhicule de courtoisie, où et quand vous
voulez.**

Selon clauses et conditions du contrat

(2) Les montants sont systématiquement arrondis au centième d'euro le plus proche : la fraction d'euro strictement inférieure à 0,015 est arrondie au centième d'euro inférieur (0,01), la fraction d'euro supérieure ou égale à 0,015 est arrondie au centième d'euro supérieur (0,02).